

---

## Grand Paris : L'AdCF réaffirme son soutien aux établissements publics territoriaux et à leur nouvelle association

---

Dans le cadre de l'examen parlementaire des lois de finances, l'AdCF appelle les députés à préserver les ressources financières des établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris. Elle plaide pour la modification, en loi de finances, d'une disposition de la loi NOTRe qui programme le transfert de 55 M€ de leurs ressources à la métropole mais sans transfert de charges afférent.

Par conséquent, l'AdCF partage pleinement l'analyse, les arguments et la position de *L'Alliance des territoires*, association récemment formée par les onze présidents d'EPT. La demande des établissements publics territoriaux est désormais soutenue par 122 maires (sur 131) des communes situées dans le périmètre de la métropole du Grand Paris. **Il faut que la dotation des intercommunalités préexistantes à la création des « territoires » reste une ressource des EPT pour financer les compétences que la loi leur donne.**

Pour en avoir défendu la création en 2014, l'AdCF considère que les établissements publics territoriaux (EPT) sont les intercommunalités à caractère réellement opérationnel au sein du Grand Paris. Ce sont les EPT qui assurent le financement des services et équipements publics de proximité. Ils constituent la bonne échelle de mutualisation entre communes.

Lors du dernier congrès de l'AdCF, au début du mois d'octobre, l'assemblée générale de l'association a exprimé son total soutien à la revendication des EPT d'être considérés comme des intercommunalités de plein exercice et de droit commun. Au vu de leurs règles de fonctionnement et des compétences qu'ils exercent, ils sont bien plus assimilables à des communautés d'agglomération qu'à de simples syndicats techniques. La fiction actuelle doit donc cesser.

Dans l'attente des arbitrages qui seront rendus sur le devenir de l'organisation institutionnelle du Grand Paris et de la région Ile-de-France, **il est urgent de permettre aux services publics de pleinement fonctionner et de conforter les dynamiques intercommunales de proximité.** Les stratégies régionales comme les ambitions métropolitaines ont besoin de ces relais au plus près des bassins de vie des Franciliens.

L'AdCF souhaite par ailleurs que les décideurs publics locaux puissent sortir au plus vite de l'incertitude, voire des risques de paralysie de l'action publique, que suscite le report des décisions annoncées sur les évolutions institutionnelles de la Métropole du Grand Paris et de la région Ile-de-France. **L'AdCF rappelle qu'elle avait transmis ses analyses et propositions en ce sens en décembre 2017.**

---

**Retrouver les propositions de l'AdCF au Gouvernement (décembre 2017) relatives aux évolutions institutionnelles de l'agglomération parisienne.** En lien avec les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, l'AdCF a examiné plusieurs scénarios d'évolution envisageables et se prononce pour l'un d'entre eux : <https://www.adcf.org/files/DOCS/Note-Position-Gouvernance-GrandParis-validee-CA-AdCF-13122017.pdf>

**Retrouver les analyses et positions de l'AdCF sur le Grand Paris et les intercommunalités d'Ile-de-France :** <https://www.adcf.org/articles-grand-paris-et-intercommunalite-en-ile-de-france-379>

Le site de l'Alliance des territoires : <http://www.alliancedesterritoires.fr/>

---